

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

#### **Vice-présidence**

*M. Christian Arseneault*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce

#### **Membres**

*M. Christian Larocque*  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

*M. Jérôme Normand*  
Arrondissement de  
Ahuntsic – Cartierville

*M. Jocelyn Pauzé*  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

*M. Giovanni Rapanà*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Robert Samoszewski*  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2020

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 1200575011**

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 \$ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 \$ + contingences 1 472 446,37 \$ + incidences 636 424,88 \$). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).

**“Original signé”**

Christian Arseneault  
Vice-présidence

**“Original signé”**

Stéphanie Espach  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE 200575011

*Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX) dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon. Autoriser une dépense totale de 11 925 180,36 \$ taxes incluses (contrat 9 816 309,11 \$ + contingences 1 472 446,37 \$ + incidences 636 424,88 \$). Appel d'offres public # 202105 (5 soumissionnaires conformes).*

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Bureau de projet du SRB Pie-IX ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Bureau ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés. Le processus d'appel d'offres a été préparé par le Service des infrastructures du réseau routier de la Ville de Montréal et le contrat devra être octroyé de façon conjointe et mutuellement conditionnelle par les instances de la Ville de Montréal et de l'ARTM.

Après l'annulation d'un précédent appel d'offres en raison d'un avis défavorable du bureau du contrôleur général, il a été décidé de scinder les travaux du Lot Jean-Talon en 3 phases distinctes afin de relancer l'appel d'offres. Ce dernier a été publié le 27 avril 2020. L'ouverture officielle a été reportée au 11 juin pour une durée de publication de 44 jours. Au total, quatre addendas ont été émis, tous de nature administrative, sans impact sur la portée du contrat. Suite à l'appel d'offres, cinq entreprises ont déposé une soumission.

L'écart de prix de 24,7 % entre l'estimation de contrôle interne effectuée à partir des documents d'appels d'offres et celle de l'adjudicataire se situe essentiellement dans trois rubriques: organisation du chantier, égout et aqueduc, et maintien de la circulation. Les écarts dans chacune de ces disciplines sont favorables au maître d'ouvrage. Les personnes ressources du Bureau précisent toutefois que l'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la plus proche soumission conforme n'est que de 1,2 %, ce qui confirme le juste prix du contrat.

Par ailleurs, le coût total du contrat (11 925 180, 36 \$, taxes incluses) est justifié par l'ampleur et la portée des travaux qui prévoient l'intégration d'un tunnel piétonnier et la création d'un pôle intermodal sur le site de la future station de métro de la ligne bleue. Les coûts sont assumés par la Ville et l'ARTM.

Au terme de la présentation, les membres ont posé des questions de clarification sur le volet maintien de la circulation eu égard à la durée et à l'ampleur des travaux.

Dans le cadre de leurs délibérations, les membres ont jugé les explications obtenues adéquates relativement aux mesures qui seront mises en place pour atténuer les impacts anticipés sur la mobilité et la circulation, ainsi que sur les commerces du secteur. Les membres ont particulièrement apprécié la façon dont a été présenté le détail des écarts dans les trois disciplines principalement affectées. Cette façon de faire permet de cibler les points de vigilance et de mobiliser les équipes de réalisation en conséquence.

De plus, considérant l'ampleur et la durée du projet de SRB Pie-IX et les travaux à venir pour la construction de la ligne bleue du métro, les membres estiment important de miser sur une communication soutenue avec la population du secteur.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Bureau de projet du SRB Pie-IX pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE 1200575011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**